



Commune de Lailé

Débat d'orientation budgétaire 2015

21 février 2015

Note à l'attention des conseillers municipaux

Introduction

La tenue d'un débat d'orientation budgétaire est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants, c'est le cas de Laillé. Au delà de cette obligation, c'est surtout un moment fort de la vie de l'équipe municipale pour :

- présenter à l'assemblée la situation financière de la commune ;
- faire un bilan de l'activité ;
- tracer les grandes lignes de l'action des années à venir et qui seront concrétisées dès le budget primitif 2015 ;
- donner à chaque conseiller l'occasion de s'informer et de faire valoir ses points de vue ;
- partager les contraintes et retenir des orientations.

Ce document présente ainsi les résultats des années précédentes et la situation financière des budgets communaux. Il propose aussi des hypothèses et une simulation pour la période à venir.

C'est une proposition à débattre et l'ensemble des informations qu'il contient est destiné à fournir aux conseillers municipaux des repères pour leur permettre d'aborder le débat d'orientation budgétaire avec une vue d'ensemble de la situation de la commune, ses contraintes et ses opportunités et pour prendre ensemble des orientations partagées.

Ce débat doit permettre au conseil municipal d'exprimer des orientations, en particulier sur :

- les actions et investissements à engager pour les prochaines années (volume, orientations et priorités),
- la politique de ressources humaines,
- l'évolution des taux d'imposition locaux.

Sommaire

Première partie : Rétrospective

1. Réalisation du budget principal (fonctionnement et investissement) de 2009 à 2015
2. Situation des budgets annexes
3. Situation de la dette au 1^{er} janvier 2015
4. Ressources humaines
5. Fiscalité locale
6. Quelques chiffres sur l'évolution de la population
7. Le budget communal comparé à celui d'autres communes dont celles de Rennes Métropole

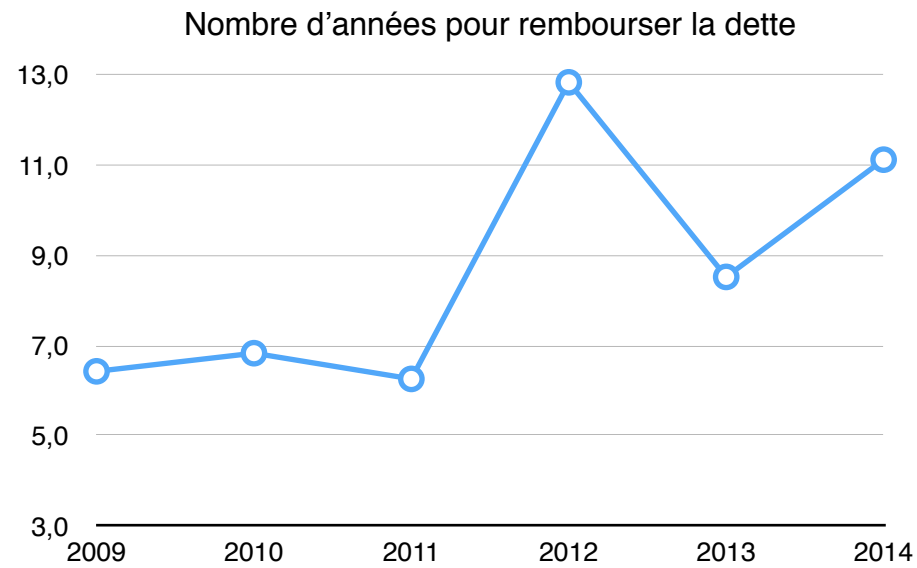
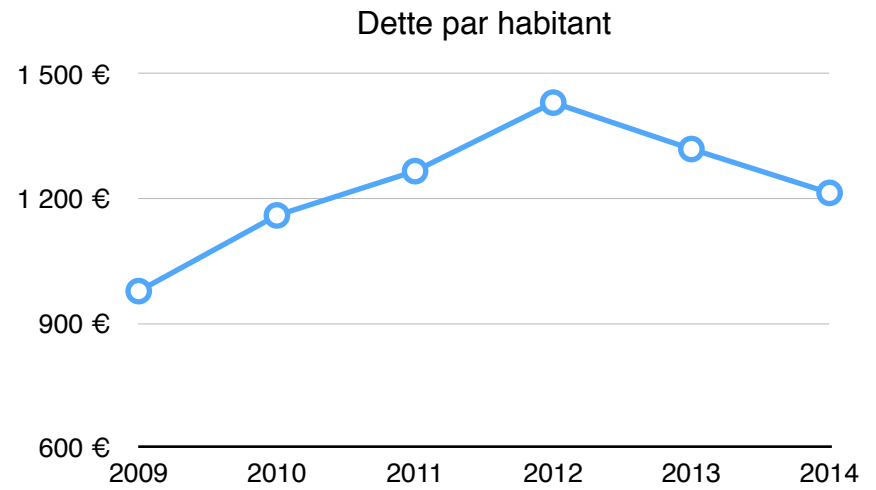
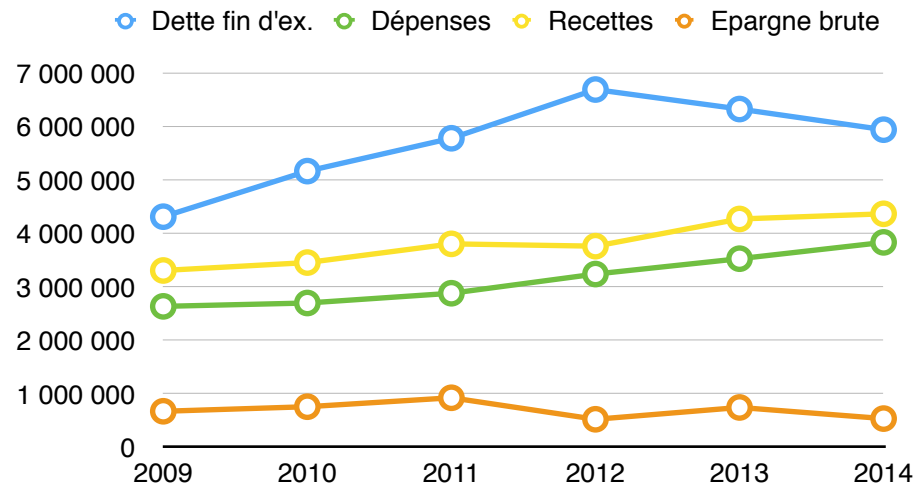
Deuxième partie : prospective pour financer nos projets,

1. Contexte
2. Fiscalité locale
3. Des hypothèses chiffrées d'évolution pour la période de 2015 à 2018
4. Simulation des comptes pour la période de 2015 à 2018

Première partie : Rétrospective

1. Réalisation du budget principal de 2009 à 2014

résultats constatés	résultats constatés	résultats constatés	résultats constatés	résultats constatés	résultats estimés		variation 2010/2009	variation 2011/2010	variation 2012/2011	variation 2013/2012	variation 2014/2013
2009	2010	2011	2012	2013	2014	FONCTIONNEMENT					
1 311 439	1 348 970	1 445 078	1 630 045	1 658 899	1 856 159	charges générales (reste)	2,86 %	7,12 %	12,80 %	1,77 %	11,89 %
1 140 913	1 186 453	1 222 883	1 319 177	1 557 967	1 709 252	personnel (012)	3,99 %	3,07 %	7,87 %	18,10 %	9,71 %
183 255	162 884	213 114	291 138	311 056	268 005	intérêts de la dette (66)	-11,12 %	30,84 %	36,61 %	6,84 %	-13,84 %
2 635 607	2 698 307	2 881 075	3 240 360	3 527 922	3 833 415	total dépenses de fonctionnement	2,38 %	6,77 %	12,47 %	8,87 %	8,66 %
432 707	475 545	647 644	638 545	578 306	907 801	produits de fonctionnement (reste)	9,90 %	36,19 %	-1,40 %	-9,43 %	56,98 %
1 812 884	1 910 656	2 091 901	2 035 184	2 601 560	2 526 980	impôts et taxes (73)	5,39 %	9,49 %	-2,71 %	27,83 %	-2,87 %
1 061 638	1 069 148	1 065 834	1 088 439	1 091 240	933 299	dotations (74)	0,71 %	-0,31 %	2,12 %	0,26 %	-14,47 %
3 307 229	3 455 349	3 805 379	3 762 168	4 271 106	4 368 080	total recettes de fonctionnement	4,48 %	10,13 %	-1,14 %	13,53 %	2,27 %
671 622	757 042	924 304	521 808	743 184	534 665	Epargne brute					
20,3 %	21,9 %	24,3 %	13,9 %	17,4 %	12,2 %						
2009	2010	2011	2012	2013	2014	INVESTISSEMENT					
852 669	2 021 076	3 461 726	2 193 514	1 027 869	833 834	opérations réelles					
309 611	191 452	1 771 363	157 400	444 631	388 400	reste à réaliser					
317 418	317 667	385 000	387 742	365 682	386 351	remboursement du capital de la dette (16)					
1 479 698	2 530 195	5 618 089	2 738 656	1 838 182	1 608 585	total dépenses d'investissement					
308 752	306 682	1 491 313	790 201	643 255	881 232	subventions et autres produits (dont excédents ant.)					
356 809	381 329	1 069 734	629 154	805 763	541 624	FC TVA, TLE, amortissements, ...					
814 137	671 622	757 042	924 304	208 153	767 184	section de fonctionnement & op. ordre					
0	1 170 562	1 000 000	1 300 218	0	0	emprunt					
1 479 698	2 530 195	5 618 089	3 643 877	1 657 171	2 190 040	total recettes d'investissement					
4 313 985	5 166 880	5 781 880	6 694 356	6 329 123	5 942 772	dette en fin d'année	19,77 %	11,90 %	15,78 %	-5,46 %	-6,10 %
4 420	4 458	4 570	4 680	4 800	4 900	population (réelle estimée)					
2009	2010	2011	2012	2013	2014	SEUILS de surveillance					
0,89	0,87	0,86	0,96	0,91	0,97	(charges de fonctionnement + capital) / produits : < 1					
0,50	0,48	0,48	0,53	0,52	0,54	(charges de personnel + annuité) / produits : < 0,62					
1,30	1,50	1,52	1,78	1,48	1,36	en cours de la dette / produits : < 1,33					
6,4	6,8	6,3	12,8	8,5	11,1	années d'autofinancement pour rembourser dette : < 7					



Commentaires

Concernant la section de fonctionnement, les années 2012, 2013 et 2014 se distinguent des années précédentes du fait de l'entrée dans Rennes Métropole puis, à partir de 2014, de la baisse des dotations par l'état. Les évolutions des recettes de fonctionnement traduisent ces événements par une forte discontinuité : la baisse des recettes en 2014 est due à la fois à la baisse des dotations et au fait qu'une partie de la DSC 2012 avait été perçue en 2013.

Les dépenses de fonctionnement poursuivent leur augmentation, à un rythme plus élevé que celui des recettes. Cette augmentation provient des charges générales et des frais de personnel, les intérêts de la dette continuant à diminuer.

En conséquence de cette évolution croisée des recettes et dépenses, notre capacité d'autofinancement apparaît dégradée en 2014. La grande variabilité de ce montant est due aux mêmes raisons que l'évolution des recettes de fonctionnement (changement d'intercommunalité et baisse des dotations).

Cet autofinancement doit être comparé au remboursement du capital de la dette (près de 400 000 € en 2014 et 2015). Il faut en effet maintenir une épargne nette positive.

Le produit des taxes ménage s'élève à 1 860 000 €, en augmentation de 6,33%. Cette augmentation est due à l'augmentation des bases fiscales (nouveaux foyers fiscaux).

Les investissements ont été maintenus à un niveau élevé pour cette année électorale de transition, à 1 220 000 €.

Aucun emprunt n'ayant été contracté, le montant de la dette en fin d'exercice diminue à 5 942 772 €, soit 1213 €/habitant en supposant une population totale de 4900 habitants en 2014.

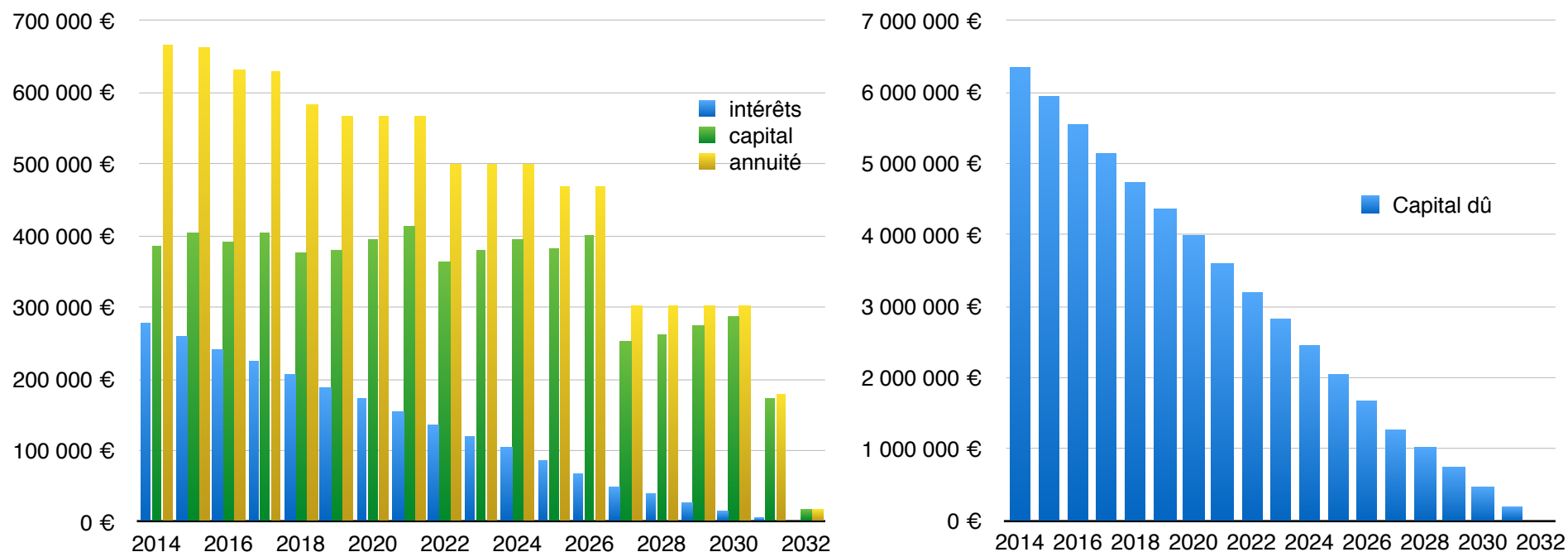
Les indicateurs surveillés traduisent ces différentes évolutions. Ainsi, le nombre d'années pour rembourser la dette remonte à 11,1 années, tandis que l'encours de la dette rapporté aux produits de fonctionnement retrouve une valeur tout à fait acceptable.

2. Situation des quatre budgets annexes

assainissement collectif	SPANC	Installation photovoltaïque	cellule commerciale	
2014	2014	2014	2014	FONCTIONNEMENT
209 223,31 €	2 241,69 €	62,84 €	445,23 €	charges générales (reste)
34 273,00 €	140,00 €	0,00 €	0,00 €	personnel (012)
10 210,04 €	0,00 €	0,00 €	3 244,48 €	intérêts de la dette (66)
253 706,35 €	2 381,69 €	62,84 €	3 689,71 €	total dépenses de fonctionnement
413 722,14 €	2 548,50 €	2 769,56 €	10 589,81 €	produits de fonctionnement (reste)
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	impôts et taxes (73)
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	dotations (74)
413 722,14 €	2 548,50 €	2 769,56 €	10 589,81 €	total recettes de fonctionnement
160 015,79 €	166,81 €	2 706,72 €	6 900,10 €	résultat brut de fonctionnement

2014	2014	2014	2014	INVESTISSEMENT
42 572,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	opérations réelles et restes à réaliser
36 876,07 €	0,00 €	0,00 €	5 730,05 €	opérations d'ordre (dont déficit ant.)
34 224,73 €	0,00 €	0,00 €	6 425,68 €	remboursement du capital de la dette (16)
113 672,84 €	0,00 €	0,00 €	12 155,73 €	total dépenses d'investissement
129 560,71 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	subventions et autres produits (dont excédents ant.)
103 762,31 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	FC TVA, TLE, amortissements, ...
48 840,46 €	140,00 €	2 572,00 €	5 007,19 €	autofinancement
0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	emprunt
282 163,48 €	140,00 €	2 572,00 €	5 007,19 €	total recettes d'investissement
168 490,64 €	140,00 €	2 572,00 €	-7 148,54 €	résultat brut d'investissement

3. Situation de la dette au 1^{er} janvier 2015



Au 1er janvier 2015, la dette totale de la commune (capital restant dû) est de 5 942 772 €, l'annuité de la dette (remboursement capital et intérêts) est de 662 099 € pour 2015.

Cette dette se compose pour 5 185 486 €, soit 87 %, d'emprunts à taux fixe variant de 2 % à 7 % et pour 757 286 €, soit 13 %, d'emprunts à taux variables basé sur l'indice Euribor 3 mois, dont le niveau était de 0,051 % au 9 février 2015. La marge des établissements bancaires est d'environ 2%.

Si les intérêts versés chaque année diminuent régulièrement, il convient de noter que le capital remboursé évolue autour de 400 000 € chaque année jusqu'en 2026.

4. Ressources humaines, situation au 1er janvier 2015

Service	Agents tps plein	Agents tps partiel	Total ETP	Observations
Administratif	4	2 (1,38 ETP)	5,38	
Technique	12	2 (1,30 ETP)	13,80	dont 1 apprenti dont 1 emploi avenir + 1 auxiliaire Sur les 12 postes tps plein, 1 agent en longue maladie
Périscolaire et scolaire	16	9 (6,58 ETP)	22,58	dont 1 emploi avenir + 4 auxiliaires Sur les 16 postes tps plein (1 agent en arrêt maladie depuis + d'1 an)
Culture et sports	2	2 (1 ETP)	3,00	dont 1 apprenti
Police	1	0	1,00	
Total	35	15	45,76	

Par ailleurs, un agent auxiliaire distribue le Laillus, pour une durée de 6 fois 35 heures par année.

La commune emploie 50 agents dont deux apprentis et deux emplois d'avenir, plus 5 auxiliaires. Dans ce tableau, les apprentis sont comptabilisés à 0,50 ETP, les emplois d'avenir à 0,80 ETP.

En 2104, plusieurs postes du service scolaire et périscolaire ont été transformés en emplois à temps plein.

Le nouveau statut de Rennes Métropole a entraîné le départ d'une agent du service technique vers Rennes Métropole au 1er janvier.

5. Fiscalité locale

Elle évolue selon les bases (valeur locative), les taux pratiqués et le nombre de foyers.

En six ans, les taux ont augmenté de 7,18% (FNB) à environ 8,8% (TH et FB).

Au cours de la même période, le produit total a progressé de 50%.

Bien que les taux aient été inchangés en 2014, le produit fiscal a augmenté de 6,33%.

		2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2014/2013	Evolution 2014/2008
taxe habitation	taux	15,17%	15,47%	16,09%	16,33%	16,50%	16,50%	16,50%	0,00 %	8,77 %
	produit	630 223 €	663 602 €	728 134 €	779 475 €	851 598 €	898 000 €	967 383 €	7,73 %	53,50 %
foncier bâti	taux	17,02%	17,36%	18,06%	18,33%	18,52%	18,52%	18,52%	0,00 %	8,81 %
	produit	567 625 €	606 973 €	656 324 €	712 685 €	773 891 €	802 426 €	843 637 €	5,14 %	48,63 %
foncier non bâti	taux	44,57%	45,45%	47,28%	47,28%	47,77%	47,77%	47,77%	0,00 %	7,18 %
	produit	42 125 €	44 348 €	44 863 €	46 914 €	48 073 €	48 938 €	49 077 €	0,28 %	16,50 %
produit des 3 taxes		1 239 973 €	1 314 923 €	1 429 321 €	1 539 074 €	1 673 562 €	1 749 364 €	1 860 097 €	6,33 %	50,01 %
produit supplémentaire perçu / N-1			74 950 €	114 398 €	109 753 €	134 488 €	75 802 €	110 733 €		

A savoir :

La taxe d'habitation est due par toute personne, locataire ou propriétaire, disposant d'un logement au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Son montant découle de la valeur locative cadastrale du logement (habitation et dépendances) - définie par les services des impôts - multipliée par les taux d'imposition pratiqués par la commune et la communauté de communes (ou d'agglomération).

Le foncier bâti est une taxe dont doit s'acquitter le propriétaire du bien au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Toutes les constructions fixes au sol et à perpétuelle demeure sont imposables. Son montant représente la moitié de la valeur locative cadastrale multipliée par les taux pratiqués par la commune et le département.

Le foncier non bâti est une taxe prélevée sur les propriétés non bâties, le contribuable est le propriétaire au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Son montant représente 80% de la valeur locative cadastrale multipliée par les taux pratiqués la commune et la communauté de communes (ou d'agglomération).

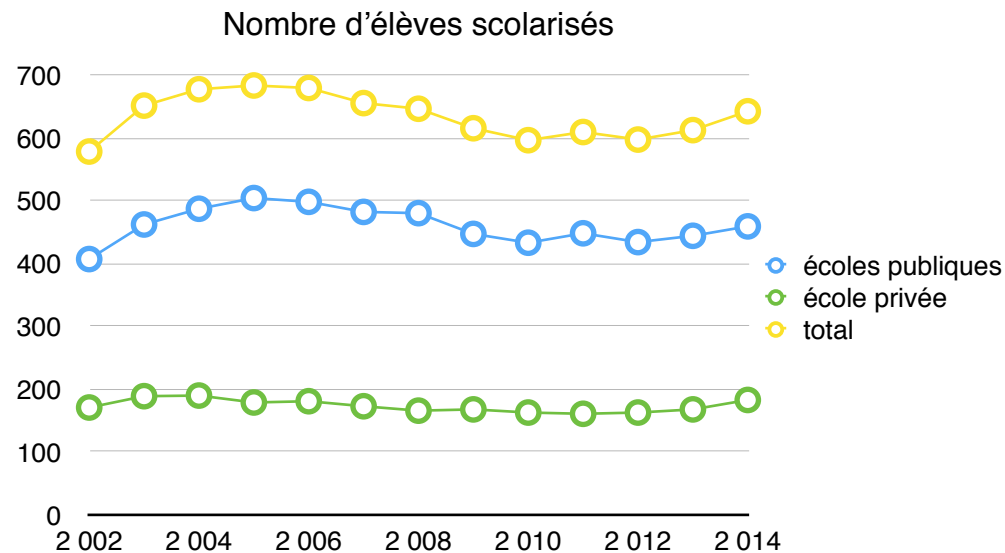
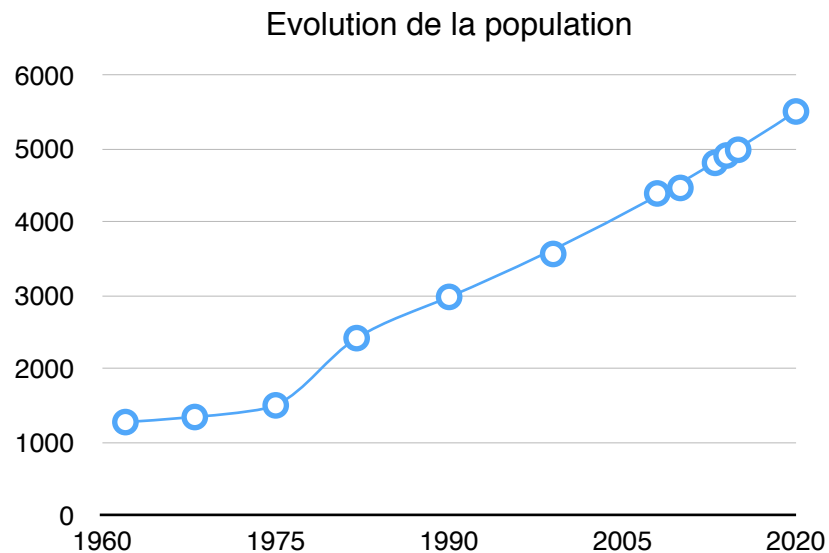
6. Evolution de la population

Sur une période longue, on observe une augmentation quasi-continue de la population, tout juste interrompue avant le lancement de la ZAC du Chemin Vert.

Les livraisons de logements se voient immédiatement sur les effectifs des trois écoles : le nombre d'élèves scolarisés à la rentrée 2014 est remonté à 642. Les livraisons de logements dans le cadre de la ZAC se poursuivent jusqu'en 2015. En 2014, 22 permis de construire ont été déposés pour des maisons individuelles.

L'INSEE publie chaque année son estimation officielle de la population de chaque commune. De 2010 à 2014, cette estimation était, pour Laillé, en baisse et ne correspondait ni aux estimations de l'AUDIAR, ni à l'évolution constatée des produits fiscaux. Au 1er janvier 2015, la population totale légale de Laillé estimée par l'INSEE est brutalement remontée à 4978 habitants. Les dotations versées par l'Etat dépendant en partie de ce chiffre, il faut espérer que le recensement récent confirme cette tendance à la hausse.

Les projections de l'AUDIAR, basées sur les programmes urbains envisagés, portent la population de Laillé à 5500 habitants en 2020.



7. Le budget communal comparé à celui d'autres communes

2013	moyenne de la strate 3 500 à 5 000 h.	Laillé	Pont-Péan	Orgères	Goven	Saint Gilles	Bourgbarré	Bourg des Comptes	Guichen	Bruz
population légale		4 444 hab.	3 793 hab.	3 981 hab.	4 239 hab.	3 883 hab.	3 512 hab.	2 893 hab.	7 654 hab.	16 875 hab.
recettes de fonctionnement / h	1 027 €	938 €	770 €	769 €	836 €	942 €	871 €	787 €	957 €	1 102 €
dépenses de fonctionnement / h	891 €	770 €	672 €	607 €	616 €	757 €	763 €	644 €	827 €	989 €
résultat brut / h	136 €	167 €	98 €	162 €	220 €	185 €	108 €	142 €	130 €	113 €
dette / h	814 €	1 426 €	632 €	545 €	209 €	578 €	522 €	1 063 €	958 €	1 077 €
annuité / h	106 €	152 €	81 €	57 €	34 €	63 €	50 €	108 €	105 €	127 €
taux de taxe habitation (%)	13,80	16,50	17,41	15,87	15,43	18,04	15,31	15,62	14,63	17,11
taux de taxe foncier bâti (%)	19,22	18,52	19,55	17,70	16,20	17,23	19,05	17,35	16,01	18,31
taux de taxe foncier non bâti (%)	51,84	47,77	47,46	43,01	42,72	40,09	41,14	36,70	38,62	45,16
produit / h - taxe habitation	177 €	206 €	189 €	181 €	150 €	247 €	153 €	176 €	195 €	239 €
produit / h - taxe foncier bâti	213 €	184 €	122 €	135 €	98 €	160 €	143 €	133 €	154 €	191 €
produit / h - taxe foncier non bâti	11 €	11 €	5 €	10 €	14 €	13 €	9 €	14 €	7 €	5 €
total 3 taxes /habitant	401 €	401 €	316 €	326 €	262 €	420 €	305 €	323 €	356 €	435 €

Avec des recettes et des dépenses de fonctionnement plus faibles que celles de la moyenne de la strate, Laillé, comme Pont-Péan, Orgères, Bourg des Comptes, ... , présente donc **un budget « étriqué » mais arrive à dégager un bon résultat**. C'est nécessaire car l'annuité de la dette est forte.

Le montant des impôts est élevé comparé aux communes voisines (Pont Péan et surtout Goven). A noter aussi le montant de la dette plutôt élevé à Laillé, Goven bénéficiant d'une situation favorable sur ce point.

Concernant les comparaisons des produits des taxes « ménage », l'AUDIAR utilise le concept de « maison baladeuse » pour faciliter les comparaisons de taxes entre communes de Rennes Métropole.

Selon le tableau ci-contre, qui indique les cotisations au titre de la taxe d'habitation, pour une maison type, dans chaque commune de Rennes Métropole, les cotisations à Laillé sont très proches de la moyenne des communes de la Métropole.

Communes	Tx Com.	Sans enf Com.	Sans enf RM	2 enfants Com.	2 enfants RM
Rennes	21,99	921	544	608	476
Saint-Jacques	19,97	812	528	704	461
Le Rheu	19,40	765	512	630	440
Chavagne	17,62	673	496	548	424
Saint-Grégoire	16,62	663	512	452	429
La Chapelle des Fougeretz	19,79	659	493	514	420
Bruz	17,11	654	496	542	429
Vern sur Seiche	17,44	645	480	518	408
Saint-Gilles	17,95	642	464	521	392
Cintré	21,59	625	376	501	308
Pacé	16,36	605	480	480	408
Noyal-Châtillon sur Seiche	19,30	595	400	478	333
Thorigné-Fouillard	17,06	581	442	457	373
Vezin-Le-Coquet	17,52	576	493	436	422
Chantepie	14,51	572	512	475	441
Laillé	16,50	550	433	436	433
Acigné	18,20	548	446	426	375
Beton	17,30	544	461	430	390
Mordelles	15,80	542	502	434	431
Montgermont	13,63	538	512	444	441
Pont-Péan	17,41	536	400	430	330
Saint-Erblon	16,96	523	400	419	330
Chevaigné	21,08	520	320	412	251
Nouvoitou	16,73	515	400	418	331
Orgères	15,87	512	437	409	365
Clayes	19,38	502	336	397	268
Brécé	19,32	500	336	402	269
Gévezé	16,03	494	400	401	331
L'Hermitage	16,99	481	415	382	347
La Chapelle Thouarault	16,20	479	384	388	315
Bourgbarré	15,31	483	393	371	324
Corps-Nuds	14,98	462	400	378	331
Le Verger	25,09	452	265	363	199
Saint-Armel	17,31	448	336	373	274
Cesson-Sévigné	11,23	443	512	351	440
Parthenay de Bretagne	14,60	405	360	334	292
Saint-Sulpice	17,70	398	342	289	272
Chartres de Bretagne	10,72	372	467	305	398
Moyenne COM. D'AGGLO.		558	434	449	366

Sources : Colloc Bercy, comptes des communes, comptes administratifs 2013 ;annuaire financier 2013 établi et publié par l'AUDIAR

Deuxième partie : prospective pour financer nos projets

1. Contexte

Les incertitudes évoquées les années passées redoublent en 2015, en raison essentiellement des décisions de l'Etat quant aux dotations versées aux collectivités locales, mais également du changement de statut de Rennes Métropole.

- **Les dotations versées par l'Etat** et les subventions reversées aux collectivités sont en baisse depuis 2014, cette baisse va se prolonger au moins de 2015 à 2017, éventuellement légèrement compensée par l'augmentation de la population. Il faut néanmoins s'attendre à une baisse de 67 500 € de la DGF en 2015, puis en 2016 puis en 2017.
- **Le montant de la dotation de solidarité et de l'allocation de compensation.**
 - Le montant de l'allocation de compensation annoncé par Rennes Métropole n'est que provisoire. Il doit être revu et confirmé par Rennes Métropole suite aux travaux de la CLECT.
 - Cependant, le principe d'une allocation de compensation exceptionnelle pour la reprise de la ZAE des 3 Prés est acquis. Le transfert de la zone n'a pas été évoqué en 2014 en raison des élections municipales et des évolutions des intercommunalités, l'ACSOR ayant été dissoute pour donner naissance à Valons de Haute Bretagne Communauté.
- **Des charges nouvelles** peuvent à nouveau apparaître, telles que la prise en charge des activités périscolaires dans le cadre de la semaine à 4,5 jours.

Au plan international et national, la croissance économique est restée très faible en zone Euro et en France en particulier, où elle n'a atteint que 0,4% en 2014. Pour 2015, le gouvernement et différents organismes internationaux prévoient une croissance de 1,0%. Ces niveaux de croissance ne permettent pas de réduire le taux de chômage sans une politique active de l'emploi. Les prévisions actuelles pour 2016 (1,5%) sont beaucoup trop lointaines pour être garanties.

L'inflation, elle aussi très basse, fait craindre à de nombreux observateurs un basculement de la zone Euro en déflation, ce qui alourdirait l'ensemble des dettes.

Les conditions d'un éventuel recours à l'emprunt en ce début d'année 2015 sont favorables pour Laillé :

- d'une part, 2015 voit l'extinction d'un prêt, les partenaires financiers nous savent donc en mesure de rembourser un nouveau prêt dont l'annuité serait identique,
- d'autre part, les taux proposés sont historiquement faibles, qu'ils soient variables (basés sur l'EURIBOR 3 mois à 0,051% au 09/02/2015) ou fixes.

2. Fiscalité locale

		2013	2014	2015
				bases : +0,9 %
				nombre de foyers +2,5%
		taux inchangés	taux inchangés	taux inchangés
taxe habitation	taux	16,50 %	16,50 %	16,50 %
	produit	898 000 €	967 383 €	1 000 492 €
foncier bâti	taux	18,52 %	18,52 %	18,52 %
	produit	802 426 €	843 637 €	861 870 €
foncier non bâti	taux	47,77 %	47,77 %	47,77 %
	produit	48 938 €	49 077 €	49 519 €
produit des 3 taxes		1 749 364 €	1 860 097 €	1 911 880 €
produit supplémentaire perçu / N-1			+ 6,3 % soit 110 733 €	+ 2,78 % soit 51 783 €

Pour la commune, sans augmentation des taux, le produit perçu progresse de 51 783 €, soit 2,78 %.

Pour indication :

- le prix de revient moyen d'un agent communal (toutes cotisations incluses) est de 34 630 €, (dépenses de personnel / nombre d'emplois ETP).
- l'annuité de remboursement d'un emprunt de 1 000 000 € sur 20 ans au taux fixe de 3,45 % est de 70 000 €.

Nota : Taxe d'habitation : l'évolution du nombre s'applique intégralement

 Taxe sur le foncier bâti : l'évolution du nombre s'applique pour moitié (logements collectifs)

 Taxe sur le foncier non bâti : l'évolution du nombre ne s'applique pas

3. Hypothèses chiffrées d'évolution pour 2015 à 2018

Fonctionnement

Dépenses

Charges générales	Hormis en 2016, une augmentation de 3% est prévue chaque année. Pour 2016, la somme de 240 000 € est soustraite, l'augmentation générale est appliquée sur le reste.
Charges de personnels	Plusieurs mouvements (départs et arrivées) sont prévus : <ul style="list-style-type: none"> • en 2015 pour une incidence de +50 000 €, • en 2016 (régie) pour +150 000 € • en 2017 (Rennes Métropole) pour -50 000 €. Une augmentation générale de 2% est par ailleurs appliquée chaque année
Intérêts des emprunts	Selon la dette en cours, pas d'emprunt nouveau prévu

Recettes

Produits de fonctionnement	Augmentation prévue de 2% sur la période
Impôts et taxes	La simulation prévoit un produit des impôts en hausse de 2,5% chaque année du fait du ralentissement des livraisons de logements sur la période (pas de hausse des taux communaux)
Dotations	Réduction de 67 500 € chaque année jusqu'en 2017, maintien en 2018

Investissement

Dépenses

Opérations	Il s'agit des montants qui seront disponibles pour les opérations d'investissement
Remboursement du capital	Selon la dette en cours, aucun emprunt nouveau n'est planifié dans cette simulation

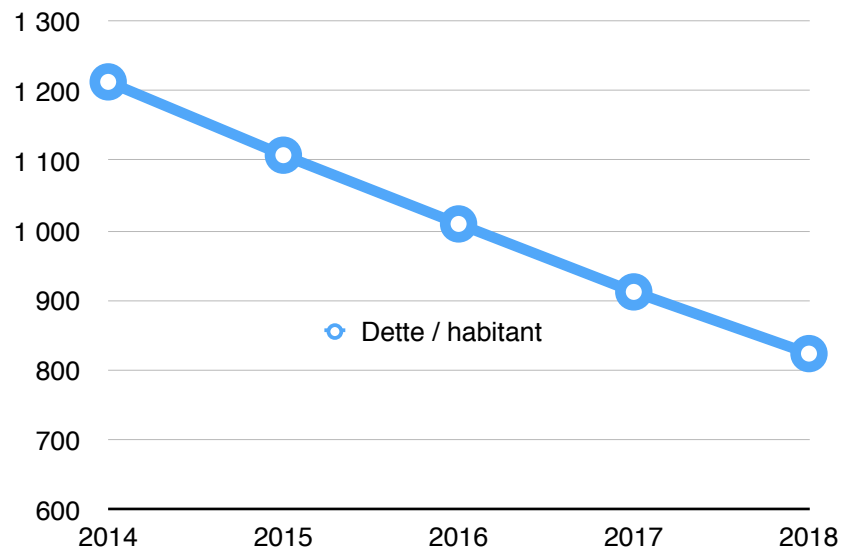
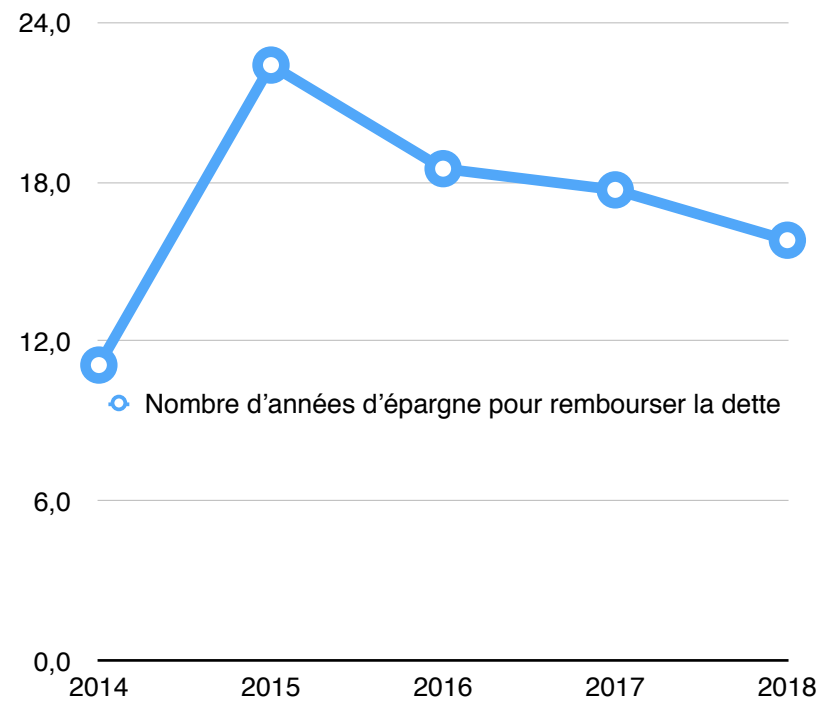
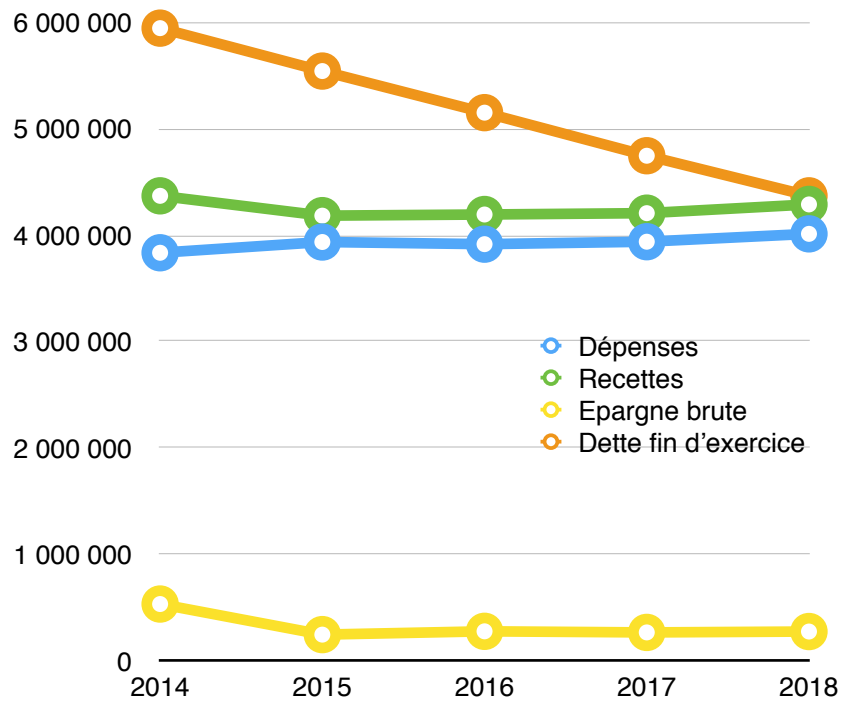
Recettes

Subventions et fonds de concours	Selon les arrêtés et accords de subventions, dont 400 000 € de Rennes Métropole en 2015 et 2016 pour travaux de voirie
Reversement TVA et taxe aménagement	Selon opérations d'investissement N-2 ; taxes sur logements hors ZAC (environ 60 000 €/an)
Autofinancement	Selon le résultat de fonctionnement de l'année précédente
Emprunt	Aucun emprunt nouveau n'est planifié dans cette simulation

4. Simulation des budgets de 2015 à 2018

	résultats estimés	Prévision	Prévision	Prévision	Prévision	variation 2015/2014	variation 2016/2015	variation 2017/2016	variation 2018/2017
FONCTIONNEMENT	2014	2015	2016	2017	2018				
charges générales (reste)	1 856 159	1 880 944	1 690 172	1 740 877	1 793 103	1,34 %	-10,14 %	3,00 %	3,00 %
personnel (012)	1 709 252	1 794 437	1 983 325	1 972 992	2 012 452	4,98 %	10,53 %	-0,52 %	2,00 %
intérêts de la dette (66)	268 005	259 040	240 742	223 331	205 453	-3,34 %	-7,06 %	-7,23 %	-8,01 %
total dépenses de fonctionnement	3 833 415	3 934 420	3 914 239	3 937 200	4 011 008	2,63 %	-0,51 %	0,59 %	1,87 %
produits de fonctionnement (reste)	907 801	925 957	944 477	963 366	982 633	2,00 %	2,00 %	2,00 %	2,00 %
impôts et taxes (73) (inclus AC et DSC)	2 526 980	2 390 155	2 449 908	2 511 156	2 573 935	-5,41 %	2,50 %	2,50 %	2,50 %
dotations (74)	933 299	865 799	798 299	730 799	730 799	-7,23 %	-7,80 %	-8,46 %	0,00 %
total recettes de fonctionnement	4 368 080	4 181 911	4 192 684	4 205 321	4 287 367	-4,26 %	0,26 %	0,30 %	1,95 %
épargne brute	534 665	247 490	278 444	268 121	276 359				
	12,2 %	5,9 %	6,6 %	6,4 %	6,4 %				
INVESTISSEMENT	2014	2015	2016	2017	2018				
opérations réelles	833 834	1 300 000	1 450 000	667 778	664 715				
reste à réaliser	388 400	0	0	0	0				
remboursement du capital de la dette (16)	386 351	403 059	390 596	404 562	376 594				
total dépenses d'investissement	1 608 585	1 703 059	1 840 596	1 072 340	1 041 309				
subventions et autres produits (dont excédents ant.)	881 232	1 321 455	1 239 595	371 740	350 000				
FC TVA, TLE, amortissements, ...	541 624	400 000	400 000	450 000	450 000				
section de fonctionnement & op. ordre	767 184	481 199	222 741	250 600	241 309				
emprunt									
total recettes d'investissement	2 190 040	2 202 654	1 862 336	1 072 340	1 041 309				
dette en fin d'année	5 942 772	5 539 713	5 149 117	4 744 555	4 367 961	-6,78 %	-7,05 %	-7,86 %	-7,94 %
population (réelle estimée)	4 900	5 000	5 100	5 200	5 300				
SEUILS de surveillance	2014	2015	2016	2017	2018				
(charges de fonctionnement + capital) / produits : < 1	0,97	1,04	1,03	1,03	1,02				
(charges de personnel + annuité) / produits : < 0,62	0,54	0,59	0,62	0,62	0,61				
en cours de la dette / produits : < 1,33	1,36	1,32	1,23	1,13	1,02				
années d'autofinancement pour rembourser dette : < 7	11,1	22,4	18,5	17,7	15,8				

Analyse



La baisse des dotations et la réduction de l'attribution de compensation, du fait du transfert de compétences vers Rennes Métropole, impactent dès 2015 les recettes de fonctionnement de la commune. Dans le même temps, il est prévu, hors évènement exceptionnel, une augmentation générale des dépenses de fonctionnement. En conséquence, et sans augmentation des taxes ménage sur la période, l'épargne brute est fortement réduite avec une incidence forte sur l'indicateur de remboursement de la dette.

Il devient donc d'autant plus important de limiter et optimiser les dépenses de fonctionnement : le choix de la gestion en régie de l'animation-jeunesse va dans ce sens. De même, toute action permettant d'augmenter les produits de fonctionnement doit être entreprise : la livraison de logements collectifs en centre-bourg, en dehors de la zone nord-est envisagée, augmente le nombre de foyers fiscaux rattachés à la commune.

Cependant, la « Métropolisation » entraîne un versement de 390 000 € de recettes supplémentaires pour 2015 et 2016 pour les investissements voirie. Cette subvention permet de maintenir le niveau global des investissements en 2015 et 2016. Hors emprunt, le niveau des investissements baisse fortement en 2017.

Enfin, les incertitudes plusieurs fois évoquées dans ce document concernent également les subventions dont pourra bénéficier la commune pour ses investissements à venir. La simulation ci-dessus montre la nécessité de bien travailler tous les dossiers de demandes de subvention, comme cela a été fait par le passé notamment pour l'Archipel.